ROBIN GROUPE



UNIFAMILIALE

GUIDE DE L'ACHETEUR

Chez Groupe Robin, la tranquillité d'esprit mur à mur repose sur un accompagnement personnalisé, un service professionnel et des produits de qualité à chaque étape de votre expérience avec nous.

01.07.2026

Ce guide a été conçu pour vous accompagner tout au long des différentes étapes de l'acquisition de votre demeure, afin que votre projet se déroule en toute confiance et sérénité.

1 Votre financement : y avez-vous pensé?

Vous avez visité nos projets et vous rêvez d'acheter l'une de nos maisons?

Avant d'aller plus loin, obtenez votre préautorisation hypothécaire. Cela nous permettra de vous guider vers la maison qui correspond vraiment à vos besoins et à votre style de vie.

Si vous ne savez pas par où commencer, votre conseiller peut vous mettre en contact avec notre représentant Desjardins ou un partenaire fiable.*

*Des frais de gestion supplémentaires peuvent s'appliquer pour les prêteurs hors de notre liste.

2 Vous accompagner dans le choix de votre future demeure

Que vous ayez un plan précis ou juste une idée en tête, notre équipe est là pour vous inspirer et vous conseiller.

Nous prenons le temps de comprendre votre style de vie, vos besoins et vos aspirations, ainsi que le budget établi par votre institution financière.

Grâce à notre expertise et notre approche humaine, vous découvrirez des options et des configurations auxquelles vous n'auriez peut-être pas pensé. Vous pourrez également choisir parmi notre sélection de plans afin de trouver la maison qui deviendra votre véritable chez-vous.

3 Préparons ensemble votre promesse d'achat

Félicitations!

C'est le moment où votre projet prend forme sur papier. Vous choisirez le plan de votre maison et nous clarifierons vos attentes, besoins et préférences pour que tout soit intégré à votre promesse d'achat.*

Votre construction est protégée à 100 % par le Groupe Robin et la Garantie de construction résidentielle (GCR). Votre conseiller vous expliquera la garantie et le déroulement des prochaines étapes.

*Prévoyez une à deux semaines pour recevoir votre soumission détaillée.

4 Signature de vos promesses d'achats, confirmation du financement et le contrat de garantie GCR

Vient maintenant l'étape officielle : la signature électronique de vos promesses d'achat pour le terrain et votre maison.

Vous signerez également le contrat GCR, qui protège votre investissement et la qualité de votre maison.

Une fois ces documents complétés, vous pourrez confirmer votre financement auprès de votre institution financière et procéder aux versements selon l'échéancier convenu.

Avant la rencontre de choix clients, votre financement doit être entièrement approuvé, sans conditions. C'est le début d'un processus fluide et agréable, aligné sur votre vision… jusqu'à la remise des clés.

5 Une demeure à votre image!

Le moment tant attendu : la personnalisation!

Vous choisirez vos matériaux et finitions lors de rencontres avec nos fournisseurs, pour que votre maison reflète pleinement votre style.*

Si vous le souhaitez, notre équipe peut vous référer à un designer pour vous accompagner dans vos choix.

* Toute demande de modification en cours de processus pourrait entraîner des retards et des frais supplémentaires.

6 Préparez vos espaces et votre plan électrique

La visite technique se déroule directement dans votre future demeure.

Vous planifierez l'emplacement des prises, interrupteurs et points lumineux selon vos besoins et votre quotidien.*

Petit conseil : apportez les dimensions de vos meubles et électroménagers pour que chaque élément s'intègre parfaitement.

*Toute modification demandée après cette visite pourrait entraîner des retards ou des frais supplémentaires.

7 Préparation de l'acte de vente

Deux à trois semaines avant la livraison, vous recevrez le détail des ajustements et modifications apportés depuis la signature de votre promesse d'achat.

Nous transmettrons ces informations au notaire et vous ferez le pont avec votre institution financière pour finaliser les derniers détails.

La date officielle de livraison vous sera également confirmée.

8 C'est le moment de l'inspection!

Vous y êtes presque!

Avec votre conseiller, vous vérifierez que votre maison est conforme aux spécifications du contrat GCR.

Les derniers détails à compléter seront notés. Profitez également de cette visite pour anticiper vos premiers moments dans votre maison de rêve : vos premières soirées et vos souvenirs à venir.

Cette visite peut se faire dans les 24 heures précédant ou le jour même de la remise des clés.

9 Félicitations! C'est la prise de possession!

Le grand jour est arrivé!

Après votre passage chez le notaire, vous recevez vos clés et entrez enfin dans votre maison.

Votre conseiller vous accompagnera pour vous remettre toutes les informations nécessaires et vous souhaiter la bienvenue dans votre nouveau chez-vous.

10 Et après? Garantie GCR et Service après la vente

Après votre emménagement, nous restons à vos côtés.

Des questions sur la garantie GCR ou votre maison? Consultez notre FAQ ou écrivez-nous à sav@grouperobin.com

Nous serons heureux de vous accompagner afin que vous profitiez pleinement de votre nouvelle vie.



FAQ UNIFAMILIALE

À quelles étapes dois-je effectuer des déboursés?

Pour l'acquisition d'une maison unifamiliale, 5 transactions sont à prévoir :

1. L'achat total du terrain ainsi qu'un dépôt de 5% de la valeur de l'immeuble à la signature du contrat préliminaire.
2. Lorsque la fondation est coulée: 20 %
3. Lorsque la charpente et la toiture sont érigées : 30 %
4. À l'installation de la plomberie et de l'électricité (hors finition) : 25 %
5. À la livraison ou à l'achèvement complet de la maison : 20 % final incluant les frais supplémentaires qui pourraient s'être ajoutés pour les options additionnelles choisies n'étant pas au devis de construction

Est-ce que je peux visiter le chantier de construction de ma maison?

Absolument! Au Groupe Robin, nous considérons que cette étape fait partie de votre projet. Nous souhaitons que vous viviez pleinement cette expérience unique! Pour assurer votre sécurité et respecter les normes strictes en vigueur sur nos chantiers, des visites encadrées seront planifiées à des moments clés de la construction.

Vous pourrez ainsi entrer dans les coulisses, voir votre demeure prendre forme sous vos yeux et ressentir toute l'excitation de ce grand moment. Votre coordonnateur de projets en habitations neuves vous accompagnera et confirmera avec vous le moment idéal pour chaque visite.

Est-ce que je peux recourir aux services d'autres sous-traitants ou fournisseurs que ceux proposés par le Groupe Robin ?

Malheureusement, il n'est pas possible de recourir à des sous-traitants ou fournisseurs autres que ceux proposés par le Groupe Robin. Pour respecter les normes de la garantie des nouvelles constructions GCR et assurer la pleine responsabilité de l'entrepreneur général, seuls nos partenaires peuvent intervenir sur votre maison.

Cela dit, c'est une excellente nouvelle pour vous : notre équipe choisit minutieusement chaque produit, chaque partenaire et chaque spécialiste afin de vous offrir une qualité constante au meilleur prix, une cohérence parfaite et surtout, une tranquillité d'esprit mur à mur pour les années à venir.

Votre demeure mérite ce qu'il y a de mieux et nous nous engageons à vous l'offrir.



Vous avez des questions?
Notre équipe est disponible pour y répondre!

450 250-2222
ventes@grouperobin.com